



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-03**

**FINANCES**

**3 - Orientations budgétaires – Année 2016**

Date de la convocation : le 04 février 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

**Présents : 42**

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 1**

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

**Présents sans droit de vote : 1**

## FINANCES

### 3 - Orientations budgétaires – Année 2016

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Obligatoire depuis 1993 dans les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 formalise l'organisation et le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président présente au Comité Syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est désormais pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget primitif, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter ces budgets le 23 mars 2016.

Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année, afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Il est rappelé que pour chaque budget compte tenu de la fusion entre le SIAH et le SIERVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'exécution comptable des opérations de fin d'année 2014 n'a pas pu se faire et, de ce fait, les rattachements des charges et des produits n'ont pas pu être réalisés. En d'autres termes, les dépenses et recettes y afférents sont supportés par le budget 2015.

Pour le budget eaux pluviales relatif à la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), la présentation financière reprend des éléments rétrospectifs de 2009 à 2014, une projection des résultats de l'exercice 2015, et des éléments prospectifs pour les années 2016 à 2019.

Pour le budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, la rétrospective financière s'établit sur la période de 2009 à 2014, accompagnée d'une projection de l'exécution de l'exercice budgétaire 2015 et une prospective sur la période de 2016 à 2021, couvrant ainsi la période de travaux de l'extension de la Station de Dépollution.

Pour le budget du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), la présentation financière couvrira la période de 2012 à 2016.

#### *CECI EXPOSÉ*

Après avoir entendu le rapport de Mme Anita MANDIGOU,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107, codifié à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Règlement intérieur du Comité Syndical,

**Considérant** l'obligation de définir les orientations budgétaires du budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI (M 14), du budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement (M 49), et du budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (M 14),

Chacun ayant pu s'exprimer,

## FINANCES

### 3 - Orientations budgétaires – Année 2016

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1 - Prend acte** que le débat d'orientations budgétaires du budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI (M 14), du budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement (M 49), et du budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (M 14), a eu lieu ce jour,

**2 - Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ces orientations budgétaires.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-03-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016
--